



Lycée  
**Louis Bascan**  
Rambouillet

Académie de  
**Versailles**



Affaire suivie par :  
M. PINCHERA  
Proviseur

Mme BOURGUELLE  
Secrétariat de Direction

Téléphone :  
01.34.83.64.00

Mél  
[0782549x@ac-versailles.fr](mailto:0782549x@ac-versailles.fr)

http  
<http://www.lyc-bascan.fr/>

 [@LycBascanRamb](https://www.facebook.com/LycBascanRamb)  
 [@lyc\\_bascan\\_ramb](https://twitter.com/lyc_bascan_ramb)

5 Avenue du Général Leclerc  
78120Rambouillet



Le Proviseur

A

Mesdames et Messieurs  
Les membres de la communauté scolaire  
Lycée Louis Bascan

**Objet :** COVID-19 : Renforcement des mesures sanitaires  
Modification des services de demi-pension  
Modification provisoire de la grille horaire

Madame, Monsieur,

L'aggravation de l'épidémie du COVID-19, nous oblige à renforcer les mesures sanitaires afin de garantir à chacun une plus grande sécurité.

Pour cela, compte tenu de l'urgence, le conseil d'administration extraordinaire du 22 septembre vient d'adopter **2 dispositions exceptionnelles** concernant la **modification du service de restauration** et **l'organisation de la grille horaire de l'établissement**. Ces mesures exceptionnelles et provisoires s'appliqueront à compter du **lundi 28 septembre et jusqu'à nouvel ordre**.

### 1) Modification provisoire du service de restauration scolaire

A cette rentrée 1600 élèves déjeunent quotidiennement à la restauration scolaire organisée en 2 services de 11h40 à 13h40. Cette organisation ne permet pas d'assurer la distanciation physique nécessaire à assurer la sécurité sanitaire des élèves qui déjeunent en retirant naturellement leur masque.

Pour y remédier, il a été décidé une nouvelle organisation en 4 services de 35 min chacun afin d'assurer une distanciation physique d'1 m 50 entre chaque élève (1 place sur 2)

1 <sup>er</sup> service	11h30 → 12h05 (35')	400 élèves
2 <sup>ème</sup> service	12h05 → 12h40 (35')	400 élèves
3 <sup>ème</sup> service	12h40 → 13h15 (35')	400 élèves
4 <sup>ème</sup> service	13h15 → 13h50 (35')	400 élèves

Pour fonctionner cette organisation nécessitera une plus grande discipline de nos élèves qui disposeront d'un temps réduit pour déjeuner. Nous avons conscience de cette difficulté mais leur sécurité est à ce prix et nous savons pouvoir compter sur eux.

### 2) Modification provisoire de la grille horaire de l'établissement

Les dispositions précédentes nous obligent à revoir la grille horaire de l'établissement sans modifier l'amplitude de la journée.

Ces modifications entraineront une diminution de la durée des cours sur l'ensemble de la journée de 5 minutes passant de 1h à 55 min (dont 5 min d'interclasse)

La nouvelle grille horaire est ainsi détaillée :

Grille		Cours	Demi-pension			
Ouverture	Fermeture					
8h00	8h45	8h30 → 9h25 (55')				
9h15	9h35	9h30 → 10h20 (50')				
10h10	10h45	Recréation (15')				
		10h35 → 11h25 (50')				
11h20	11h40	11h30 → 12h25 (55')			S1	11h30 → 12h05 (35')
12h15	13h10	Pause (30')			S2	12h05 → 12h40 (35')
		12h55 → 13h45 (50')			S3	12h40 → 13h15 (35')
		13h45			14h05	13h50 → 14h40 (50')
14h40	15h00	14h45 → 15h40 (55')				
15h35	16h10	Recréation (15')				
		15h55 → 16h45 (50')				
16h45	17h05	16h50 → 17h45 (55')				
17h45	18h00	FERMETURE				

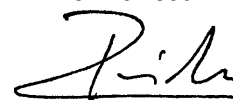
Nous avons conscience de l'impact de ces mesures sur la scolarité des élèves mais nous les pensons absolument nécessaires pour limiter les risques de contamination.

**Ces dispositions exceptionnelles et transitoires s'appliqueront tant que les conditions sanitaires l'exigeront.**

Je vous remercie pour votre compréhension et votre confiance.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Proviseur



M. PINCHERA